

**FOURNITURE D'ARBRES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER**

Il est prévu dans le cadre des mesures en faveur de l'environnement de **FOURNIR DES PLANTS D'ARBRES FRUITIERS** (subventionnés à 80% par la Collectivité européenne d'Alsace, via l'Association Foncière) aux propriétaires qui désirent replanter quelques arbres dans leurs nouvelles parcelles sous réserve :

- qu'ils soient effectivement plantés dans le périmètre d'aménagement foncier,
- qu'ils correspondent à des essences adaptées aux conditions locales,
- qu'ils aient à terme une valeur paysagère (arbres de haute tige uniquement).

Les personnes intéressées sont priées d'adresser avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025 leur demande écrite à **MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE ITTENHEIM et HANDSCHUHEIM - Mairie de ITTENHEIM – Rue Louis Pasteur**, à l'aide du bulletin ci-dessous.

Les demandes parvenant après le 15 octobre 2025 ne seront plus recevables.

-----  
-----  
**MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE XXX**

**DEMANDE D'ARBRES**

Commune aménagée : .....

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Type d'arbres demandés	Nombre d'arbres	Emplacement prévu (dénomination des nouvelles parcelles)			
		Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface de la parcelle

**A**

**le / /**

**Signature**